



Rapport d'activité

2024



agemob.com



Sommaire

Édito	P.4	Velib'	P.16
Présentation de l'Agemob	P.6	Le territoire couvert	P.18
Faits marquants en 2024	P.8	Chiffres clés 2024	P.20
Les missions	P.9	Les usages	P.22
La gouvernance	P.10	Les utilisateurs du service	P.24
Notre organisation	P.11	Le comité des usagers	P.26
Les membres	P.12	Autolib'	P.28
Bilan financier Autolib' Velib'	P.14		



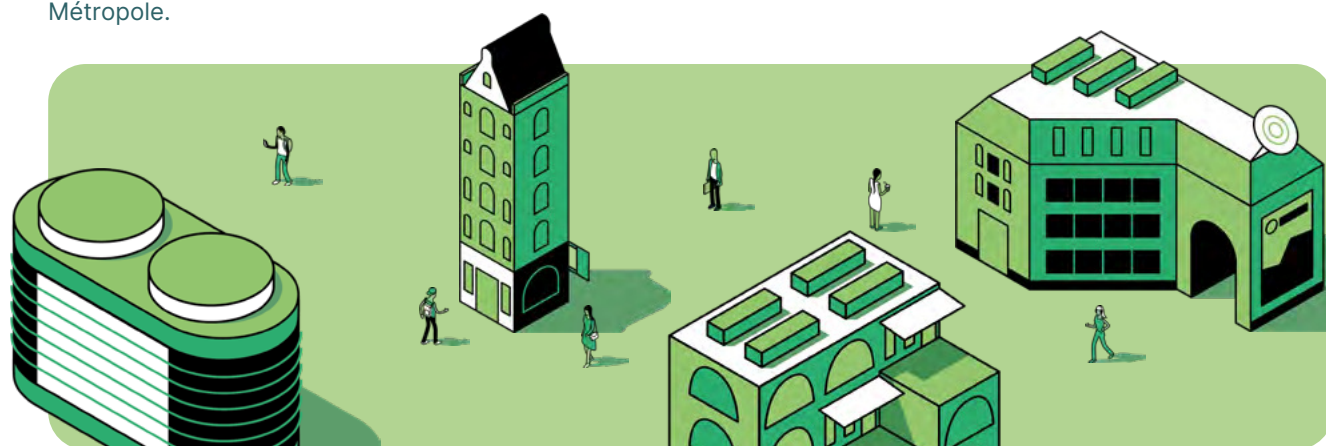
Édito

Sylvain Raifaud



2024 a marqué pour notre syndicat un tournant décisif. En premier lieu, le service public de location de vélos en libre-service Velib' Métropole a pleinement contribué au succès des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris – premiers Jeux 100 % cyclables de l'Histoire – tout en poursuivant l'amélioration de la qualité de service pour ses usagers quotidiens.

Jusqu'à 14 stations géantes ont ainsi été déployées dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques. Au total, 214 000 trajets ont été réalisés vers ou depuis les sites de compétition en Vélib', et les souscriptions d'abonnements de courte durée ont doublé pendant ces deux événements, ce qui constitue un réel succès et une formidable vitrine internationale pour notre Métropole.



« Jusqu'à 14 stations géantes ont ainsi été déployées dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques. »

C'est aussi le fruit de la collaboration fructueuse entre notre administration, les différentes communes concernées, la Métropole du Grand Paris et l'établissement public territorial Plaine Commune. À tous, un grand merci !

Depuis 2021, la poursuite de l'amélioration de la qualité du service Velib' Métropole est notre cap. Quelques mois avant le début des compétitions olympiques, plus de 3 000 vélos supplémentaires ont rejoint le parc des Vélib', améliorant globalement l'état des vélos et limitant quelque peu la tension permanente que subissent, en particulier, les vélos à assistance électrique.

En parallèle, nous avons lancé un plan d'agrandissement de dizaines de stations Vélib' dans certains quartiers à forte demande, principalement dans la capitale, qui se déploiera jusqu'à la fin 2025. En dehors de Paris, de nouvelles stations sortent aussi de terre à Garches, Créteil...

Enfin, 5 nouvelles collectivités ont rejoint le réseau Vélib' cette année, portant à 79 désormais le nombre de collectivités adhérentes. L'extension du réseau se poursuit avec le soutien financier de la Métropole du Grand Paris, dont je salue l'engagement sans faille en faveur du développement de notre service public.

En second lieu et s'agissant d'Autolib', l'instruction du contentieux s'est poursuivie en 2024. Début 2025, l'arrêt de la cour administrative d'appel a permis de clore cette affaire. J'y reviendrai de manière plus détaillée dans le cadre du rapport sur l'année 2025.

Enfin, 2024 aura aussi été un tournant décisif pour notre structure. En devenant l'Agence métropolitaine des mobilités partagées (Agemob), elle porte l'ambition d'une gouvernance des mobilités partagées pensée et déployée à l'échelle métropolitaine, au bénéfice des collectivités territoriales et des populations. Aux collectivités territoriales désireuses de s'engager sur cette voie, l'Agemob proposera de nouveaux services tout en favorisant la réalisation d'économies d'échelle. Vélos en libre-service en stations ou en free-floating, scooters électriques en libre-service, autopartage... les options ne manquent pas pour faciliter les mobilités des millions d'habitantes et habitants de la zone dense autour de Paris, en cohérence avec les défis de notre temps.

Ce sont ces perspectives que nous avons souhaité mettre en valeur dans le cadre d'une journée d'échanges et de réflexion sur l'avenir des mobilités partagées à l'Académie du Climat en décembre dernier. Comment rendre les mobilités partagées encore plus accessibles, performantes et durables ? Quels sont les prochains défis à relever ? Autant de questions essentielles qui guideront nos actions dans les années à venir.

La feuille de route est belle. Et pour la mener à bien, je sais pouvoir compter sur l'équipe de l'Agemob et le soutien de nos partenaires. À toutes celles et ceux qui, chaque jour, contribuent à faire des mobilités partagées un levier de transformation urbaine, je tiens à exprimer ma gratitude.

Sylvain Raifaud,
Président de l'Agemob





Présentation de l'Agemob

Faits marquants en 2024



Mars

Pour répondre aux besoins des usagers, l'Agemob organise **l'agrandissement de stations Velib'** dans certains quartiers parisiens.

Juin

Les stations géantes Velib' accompagnent des événements culturels majeurs comme Solidays, We Love Green ou encore le Jumping Eiffel.

Été 2024

À l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, jusqu'à 14 stations géantes éphémères sont déployées au plus près des sites de compétition pendant toute la durée de la compétition, financées par la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris. C'est un franc succès à l'image de ces premiers Jeux cyclables de l'Histoire.

2 décembre

Le SAVM devient l'Agence métropolitaine des mobilités partagées et élargit son spectre d'intervention à l'ensemble des solutions de mobilités partagées.

9 décembre

Une journée de réflexion sur l'avenir des mobilités partagées est organisée par l'Agemob à l'Académie du climat autour des principaux acteurs et spécialistes du secteur, public comme privé.

Les missions

→ Déployer

L'Agence réalise pour le bénéfice des collectivités des études d'opportunité à l'échelle d'un territoire en tenant compte du réseau de transport existant, de données socio-démographiques etc. Les équipes techniques de l'Agemob interviennent ensuite aux côtés des collectivités pour les accompagner durant toutes les étapes de déploiement des stations Velib'. Elles supervisent également les études techniques préalables, assistent aux réunions sur site et s'assurent du bon état d'avancement des travaux et du respect des délais. À noter que début décembre, le comité syndical a voté la diversification des missions de l'agence, étendant ainsi son champ d'intervention à l'ensemble des solutions de mobilité partagée.

→ Communiquer

En lien avec le prestataire de Velib', l'Agemob organise des actions de promotion du service, en participant notamment à des événements en lien avec la mobilité durable, par le biais d'essais gratuits ouverts à tous ou en déployant des stations géantes éphémères à l'occasion de grands rendez-vous populaires.

L'Agemob est également présente à certains grands rendez-vous, comme le Salon des Maires et des Collectivités Locales (SMCL) qui s'est déroulé du 19 au 21 novembre 2024.

Le service Vélib' Métropole développe également des partenariats en s'associant ponctuellement à des événements d'envergure, comme les campagnes nationales de la Sécurité routière. En plus du renouvellement du partenariat avec le festival Solidays pour l'édition 2024, une station géante Vélib' a été déployée pour la première fois lors de We Love Green et du Jumping Paris Eiffel. Ces initiatives permettent de promouvoir Vélib' auprès de publics spécifiques et de réaffirmer les valeurs du service.

→ Contrôler

Afin de veiller au respect des engagements contractuels du prestataire du marché public Velib' Métropole, l'Agemob dispose d'un large panel d'indicateurs relatifs aux principales données du service (abonnements, locations, stations, vélos). L'ensemble de ces données permet de vérifier le bon fonctionnement des services et d'engager des discussions avec le prestataire sur les points à améliorer.



La gouvernance



Le comité syndical

se réunit pour délibérer sur l'ensemble des sujets majeurs : **budget, tarifs des services, adhésion de nouveaux membres, extension du périmètre, etc.**

- 1 Il suit également l'activité du service Velib' et les conséquences de la fin de la Délégation de Service Public (DSP) Autolib'.
- 2 Ses travaux sont dirigés par le Président, assisté des Vice-Présidentes et Vice-Présidents.
- 3 Les séances sont publiques et les procès verbaux (PV) sont publiés.



- 4 Le nombre de voix des collectivités adhérentes, sauf exception de la Région Île-de-France, des départements et de la Métropole du Grand Paris, est égal au nombre de stations ouvertes au public sur leur territoire pour le service Velib' Métropole et recensées à la date du 25 juin 2018 pour le service Autolib'. 4 comités syndicaux se sont tenus en 2024.



Le bureau syndical

est une instance restreinte qui a pour rôle **de préparer les comités syndicaux et de suivre l'activité de l'Agemob** dans ses compétences Autolib' et Velib'.

- 1 Il peut, en cas d'urgence, délibérer sur certaines mesures d'exploitation ou de gestion de l'Agence.
- 2 Chaque membre dispose d'une voix égale. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante, conformément aux statuts.
- 3 Il est constitué de 18 membres (un Président, 14 Vice-Présidentes et Vice-Présidents, 3 autres membres). Le bureau syndical s'est réuni 4 fois en 2024.



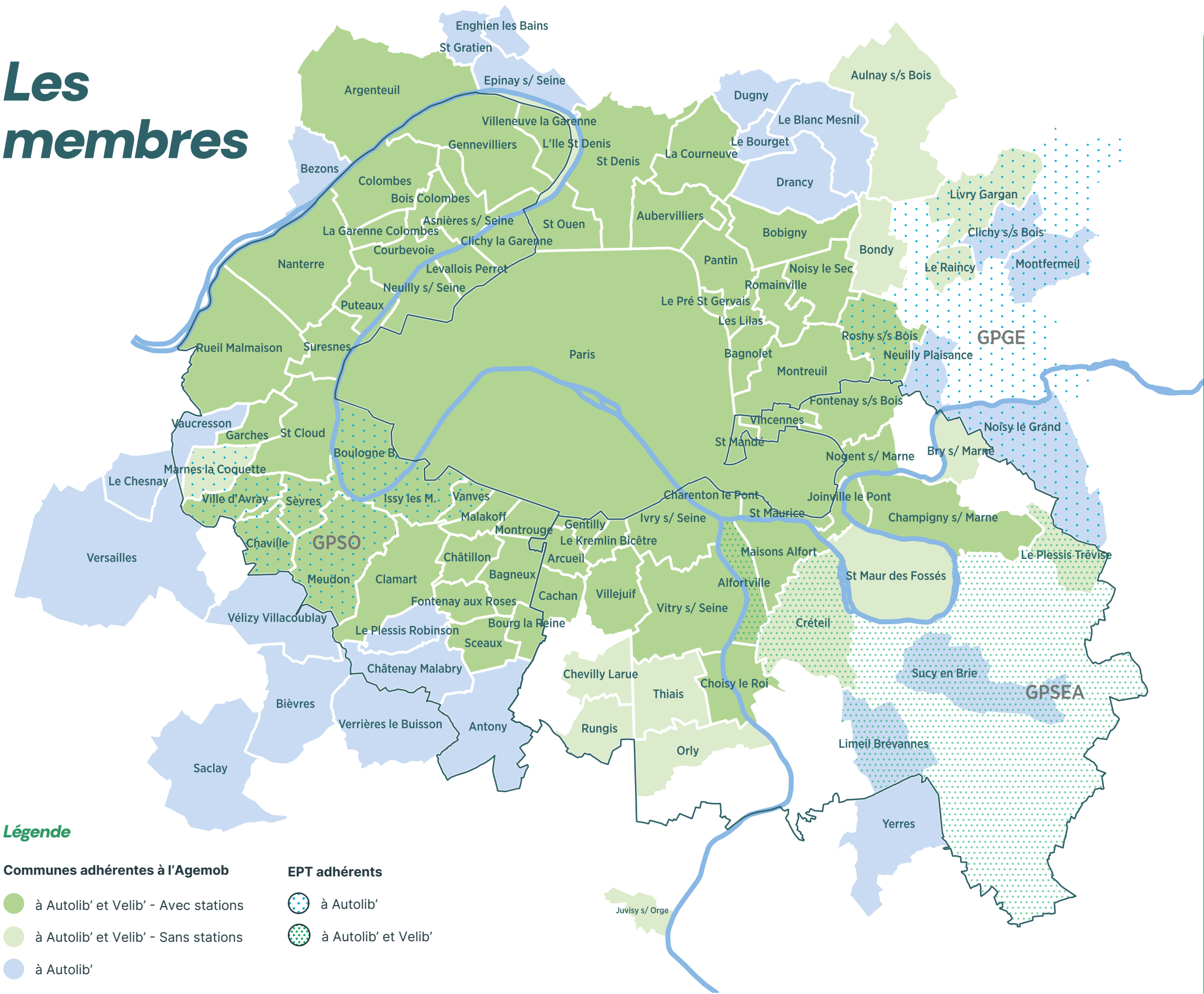
Notre organisation

À la fin de l'année 2024, **24 agents** (dont 14 fonctionnaires, 10 contractuels) composent l'effectif de l'Agence métropolitaine des mobilités partagées. **On comptait 11 femmes et 13 hommes.**

Afin d'être facilement accessible aux personnes élues de l'Agence, les locaux sont situés dans le 10^e arrondissement de Paris.



Les membres



Légende

Communes adhérentes à l'Agemob

- à Autolib' et Velib' - Avec stations
- à Autolib' et Velib' - Sans stations
- à Autolib'

Départements adhérents

- 92 - à Autolib'
- 94 - à Autolib' et Velib'

EPT adhérents

- à Autolib'
- à Autolib' et Velib'

Autres adhérents

- MGP - Autolib' et Velib'
- Région IDF - Autolib'

Au 31 décembre 2024, l'Agence métropolitaine des mobilités partagées, compte 95 adhérents :

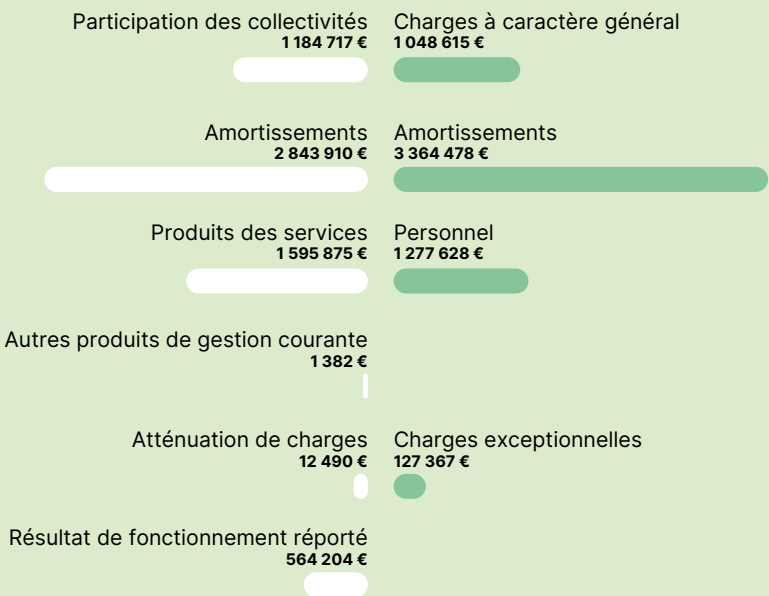
- 88 communes,
- 3 établissements publics territoriaux (EPT) représentant 15 communes (2 communes ayant l'option Velib'),
- 2 départements (Hauts-de-Seine et Val-de-Marne), la Région Île-de-France et la Métropole du Grand Paris.



Bilan financier

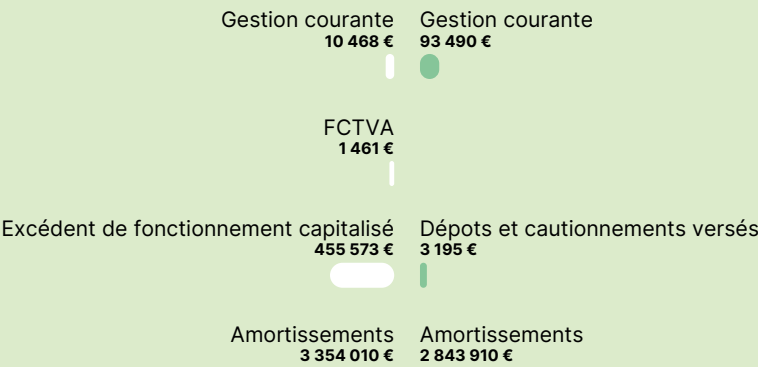
Autolib'

Fonctionnement



Recettes de fonctionnement 6 202 577 € Dépenses de fonctionnement 5 818 088 €

Recettes d'investissement 3 821 512 € Dépenses d'investissement 2 940 595 €

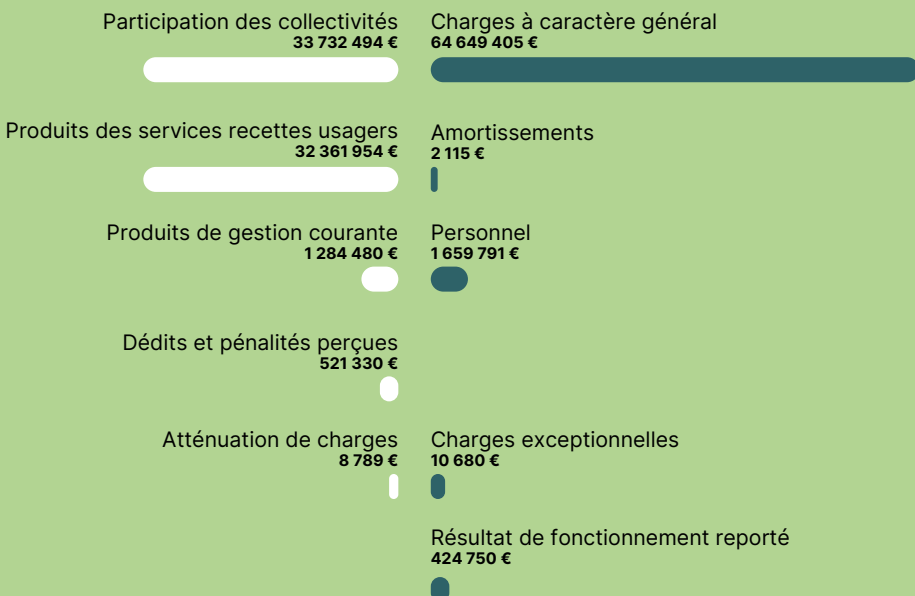


Investissement

Bilan financier

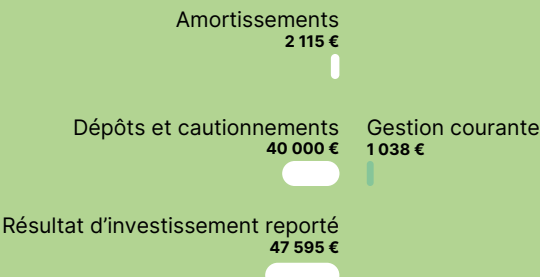
Velib'

Fonctionnement



Recettes de fonctionnement 67 909 047 € Dépenses de fonctionnement 66 746 741 €

Recettes d'investissement 89 710 € Dépenses d'investissement 1 038 €



Investissement



Velib'

Le territoire couvert

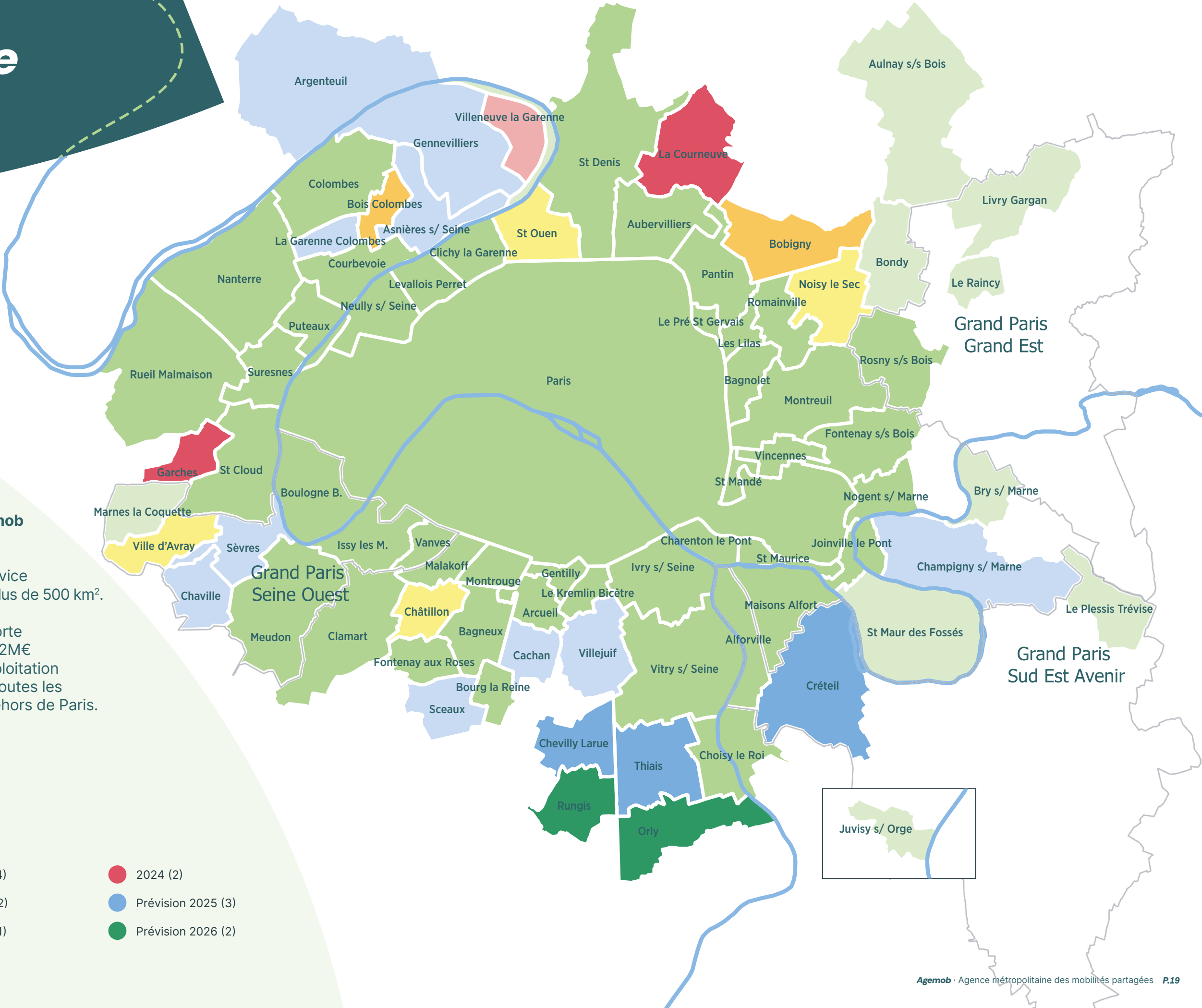
Au 31 décembre 2024, 79 communes de la Métropole du Grand Paris adhèrent à l'Agemob afin de déployer le service Velib' sur leur territoire. 64 d'entre elles disposent déjà de stations. Le service couvre désormais un territoire de plus de 500 km².

La Métropole du Grand Paris apporte une aide financière importante (6,2M€ en 2024) pour l'installation et l'exploitation des stations Velib' prévues dans toutes les villes adhérentes à l'Agence en dehors de Paris.

Légende

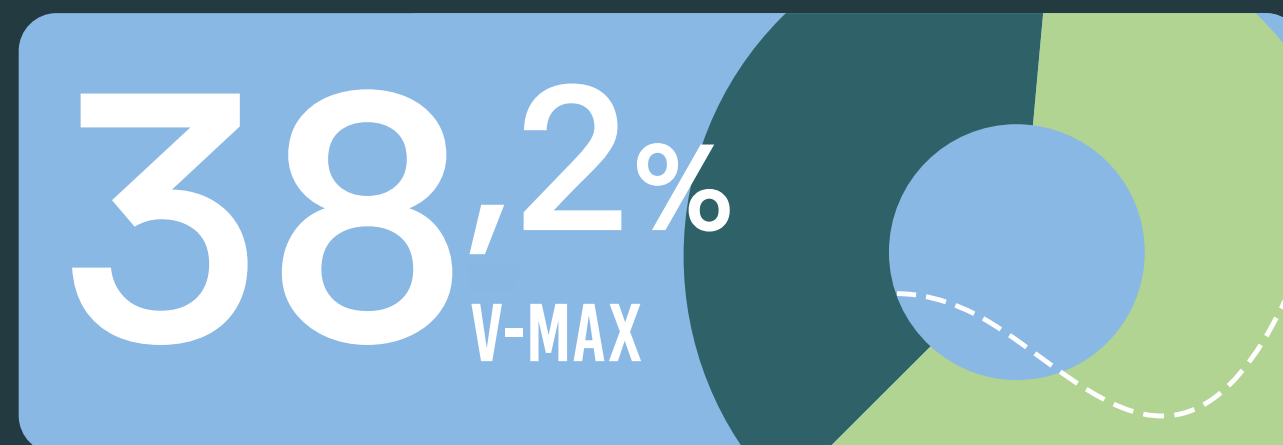
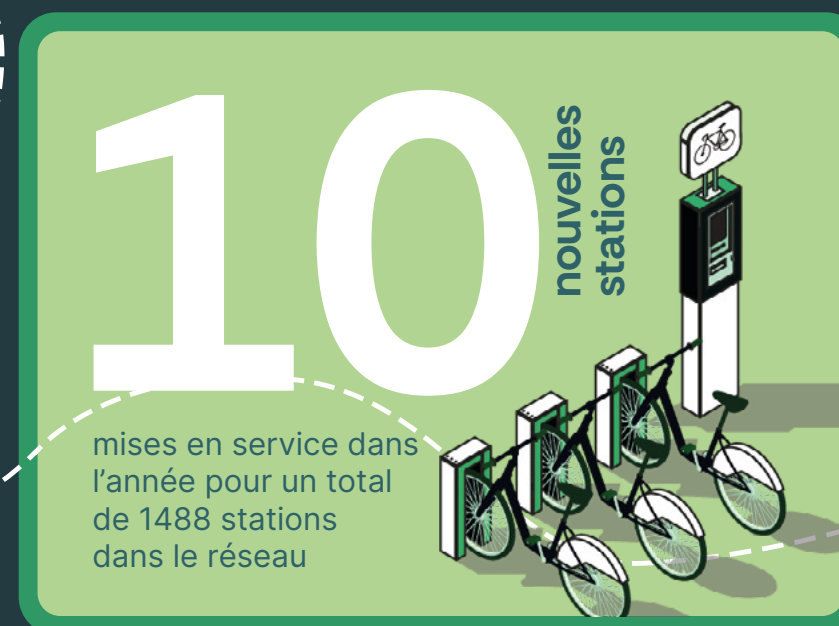
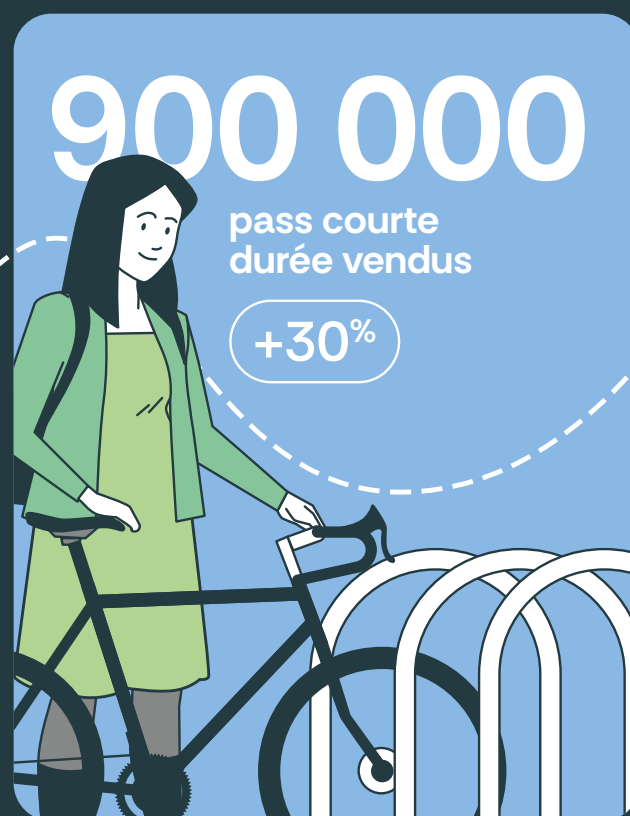
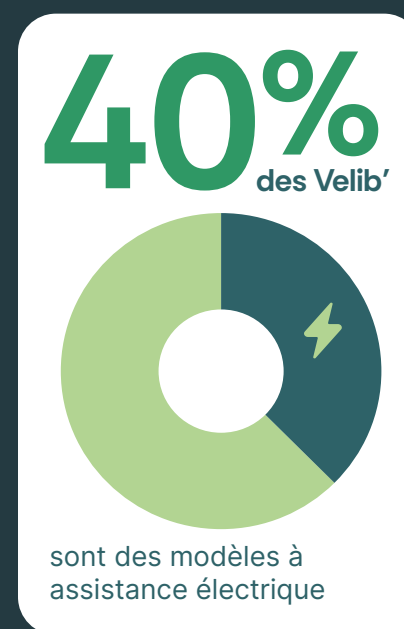
Date de mise en service de la première station

- | | | |
|---|---|---|
| ● Sans station | ● 2021 (4) | ● 2024 (2) |
| ● 2018 (45) | ● 2022 (2) | ● Prévision 2025 (3) |
| ● 2019 (10) | ● 2023 (1) | ● Prévision 2026 (2) |



Chiffres clés

2024



Les usages

10 %, c'est la progression constatée du nombre de trajets effectués à Velib' dans l'année écoulée. Si l'on repère bien un effet Jeux Olympiques dans la fréquentation du service à l'été (+ 16 % en juillet et 23 % au mois d'août), on continue de noter que les contours de la saisonnalité tendent à s'estomper.

Velib' profite indubitablement et comme tous les acteurs du vélo d'infrastructures cyclables plus nombreuses, plus sûres mais aussi plus continues entre territoires du réseau, un facteur déterminant pour la (re)mise en selle notamment chez certains segments de publics (femmes, personnes âgées, néo-cyclistes...). Les chiffres globaux de la pratique du vélo dans la zone dense sont au vert, on ne peut que s'en féliciter !

Nombre de vélos déployés **19 367**

11598 (VM)

7769 (VAE)

Moyenne de locations par jour/type de vélo

77 075

57 615



Durée

Vélos mécaniques

14,3 mn

Vélos électriques

18,3 mn

Vitesse

10,5 km/h

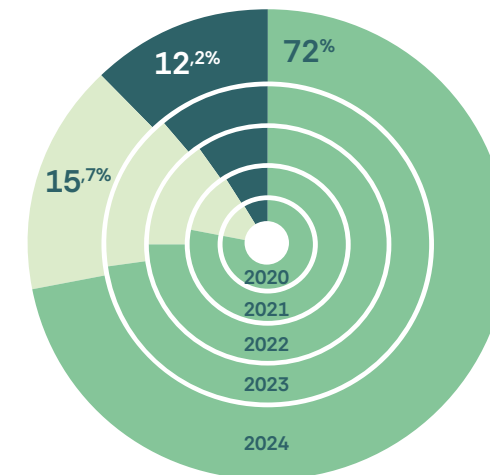
11,8 km/h

Distance

2,5 km

3,6 km/h

Origine & destination



Paris - Paris

Couronne - Couronne

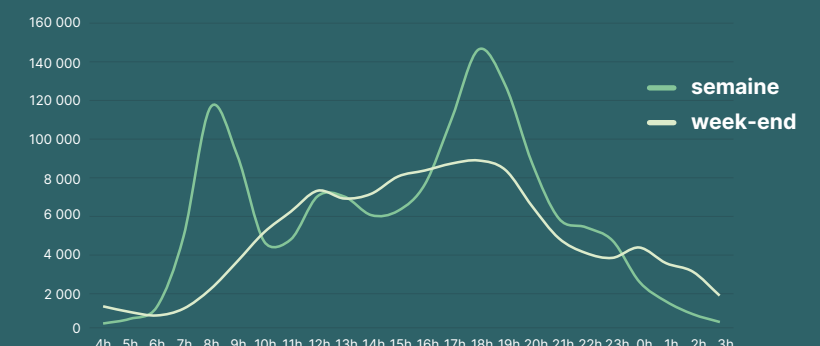
Paris - Couronne / Couronne - Paris

La poursuite du développement du réseau avec l'arrivée sur le terrain de stations supplémentaires dans de nouvelles collectivités soutient la progression continue de la part des déplacements effectués à Velib' entre communes de la couronne (+ 3,8 points depuis 2020). La baisse de la proportion des trajets enregistrés dans Paris se poursuit mais marque un ralentissement (- 1 point par rapport à 2023), qui pourrait en partie devoir à un effet Jeux Olympiques. Il est d'ailleurs à noter que le rythme de déploiement des stations en 2024 a été pour partie infléchi par la mobilisation des équipes sur la préparation des Jeux Olympiques.

57,2% des trajets de l'année ont été effectués en vélos à assistance électrique (VAE), soit en moyenne **9,9 utilisations quotidiennes par vélo (jusqu'à 11,8 en haute saison)**.

Comptant pour 40 % du parc sur le terrain aujourd'hui, les VAE sont plébiscités par les utilisateurs du réseau, loin devant les vélos mécaniques verts. Ces derniers, qui sont un marqueur historique de Velib' puisque celui-ci est né en 2007 avec du 100 % mécaniques, sont devenus également les années passant un facteur différenciant pour le service de location de vélo partagé de la Métropole du Grand Paris. En effet, il est devenu assez rare que des collectivités déploient du vélo mécanique dans leur offre de vélo partagée.

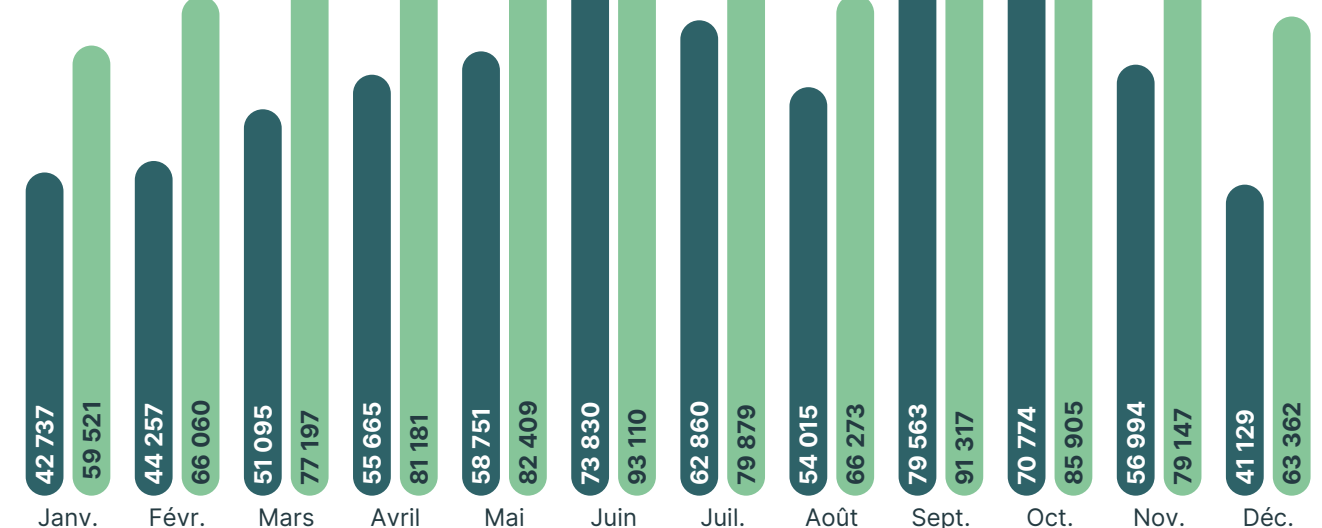
Utilisation en fonction de l'heure de la journée



Volumes de locations

Locations VAE

Locations VM



Les JOP de Paris 2024



Pour les Jeux Olympiques (22 juillet – 11 août) et Paralympiques (28 août – 8 septembre) de Paris 2024, Velib' a déployé jusqu'à 14 stations géantes d'une capacité totale de 3600 places au plus près des sites de compétition, grâce au financement de la Métropole du Grand Paris et une participation de la Ville de Paris pour les stations intramuros. L'ambition était d'offrir une capacité d'accueil équivalente à 1 % de la capacité en spectateurs des équipements olympiques situés dans le périmètre de déploiement du Velib' métropolitain.

Ce dispositif, léger, modulable et confortable pour les utilisateurs puisque des équipes Velib' y accompagnent et accélèrent la prise et la restitution des vélos, vient en renfort ponctuel du maillage standard existant à l'occasion de grands rendez-vous culturels ou sportifs présentant une affluence très concentrée dans le temps (match, concert) que les stations du quartier où se déroule la manifestation ne peuvent pas absorber.

C'est un réel succès, témoin d'un rendez-vous exceptionnel plus qu'honoré par Velib' et qui a participé de la concrétisation des premiers Jeux entièrement cyclables de l'Histoire. La flamme olympique a même transité à Velib' !

On constate **une part d'hommes plus élevée** dans les usagers des stations géantes que dans le reste du réseau Velib' durant les JOP (65 % vs 62 %), une sur-représentation des 26-35 ans dans les stations géantes par rapport au reste du réseau (47 % vs 40 % en période JO, 47 % vs 38 % en période JP) et des usagers plus proches de l'usager moyen Vélib' (31 ans, 58 % d'hommes) durant les JP du fait de la rentrée scolaire. Dans les stations géantes, on a relevé 1,5 fois plus d'usagers non-franciliens que par rapport au reste du service.

+200%

Augmentation des souscriptions aux offres de courte durée Velib pendant les JO (à la course, à la journée)



50%

des déplacements à vélo se sont faits à Velib'

déplacements recensés dont l'origine et la destination sont des sites olympiques métropolitains dans le périmètre Velib'.

4,5 Millions

de trajets ont été réalisés en cumulé sur les deux périodes olympiques

214 000

trajets directement en lien avec les Jeux Olympiques de Paris

40 800

usagers uniques ayant fréquenté les stations géantes

54 000

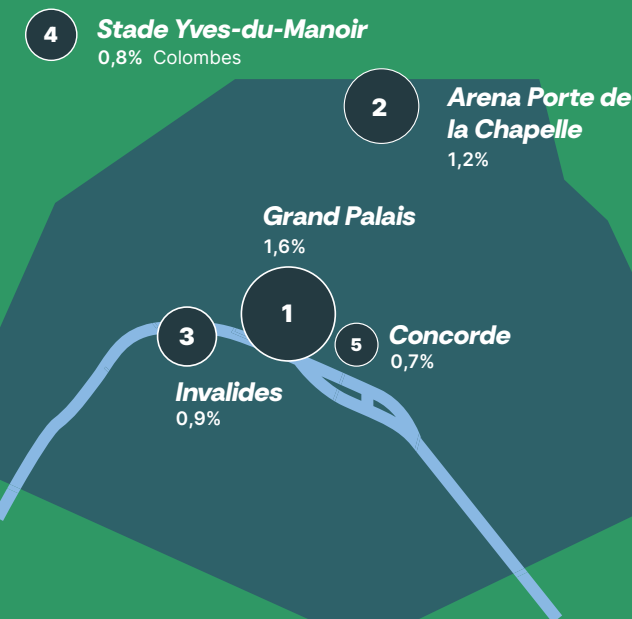
trajets depuis ou vers des stations géantes



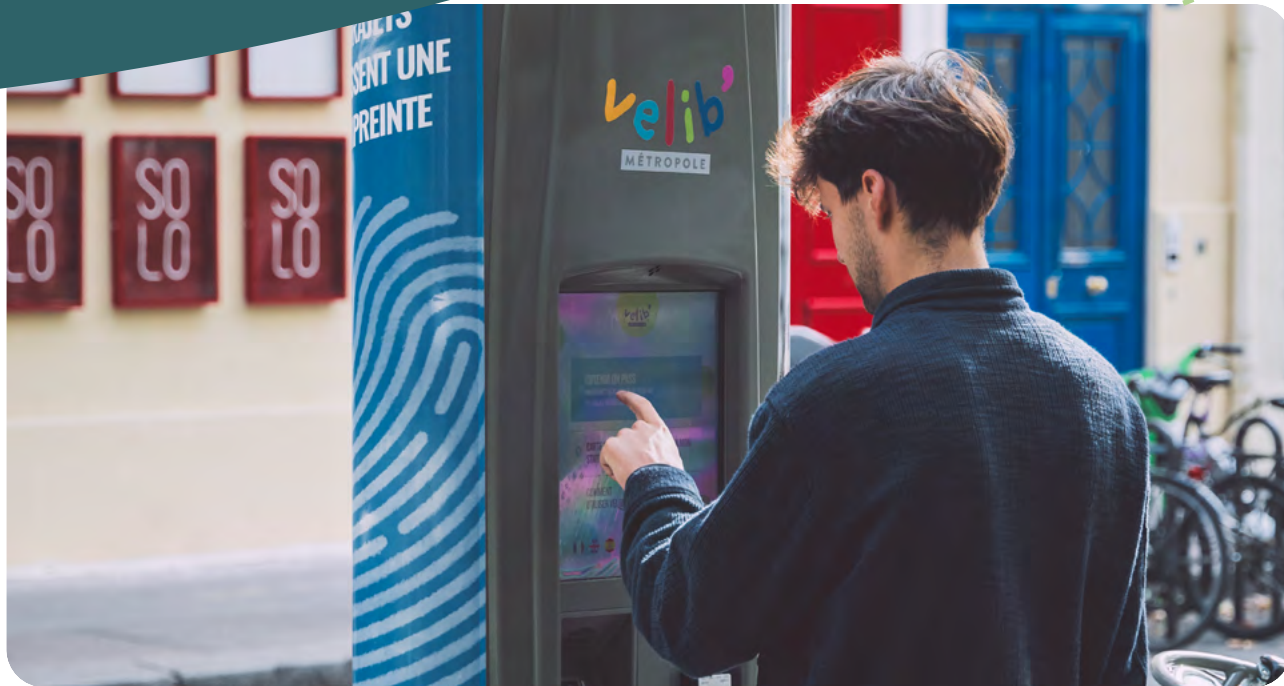
Top 5

des stations géantes Velib' XXL JOP PARIS 2024 par score de part modale :

- 1,6% Grand Palais
- 1,2% Arena Porte de la Chapelle
- 0,9% Invalides
- 0,8% Stade Yves-du-Manoir
- 0,7% Concorde



Les utilisateurs du service

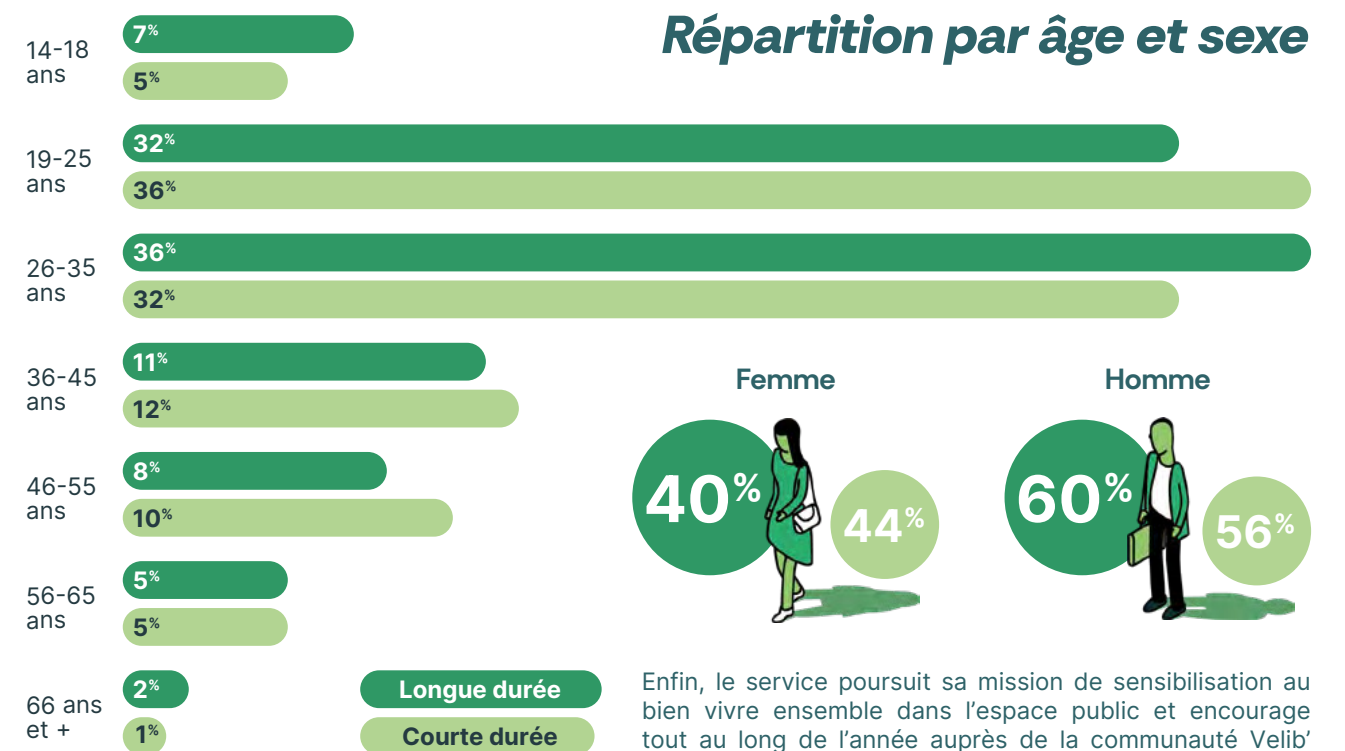
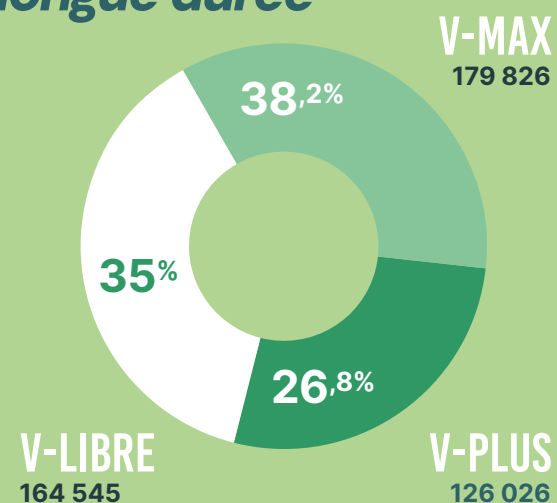


Velib', c'est le vélo partagé par excellence en zone dense. Le service public de vélos en libre-service en stations incluant de l'électricité est l'un des plus importants au monde et il le doit à ses utilisatrices et utilisateurs ! Ils sont 867 000 à avoir pédalé à Velib' en 2024.

Qu'ils soient réguliers ou ultra-occasionnels, leur nombre n'a fait que croître les années passant et attester de l'appétence pour une mobilité partagée, durable et active qui reflète les aspirations du grand public pour des solutions de transport décarbonées et soutenables.

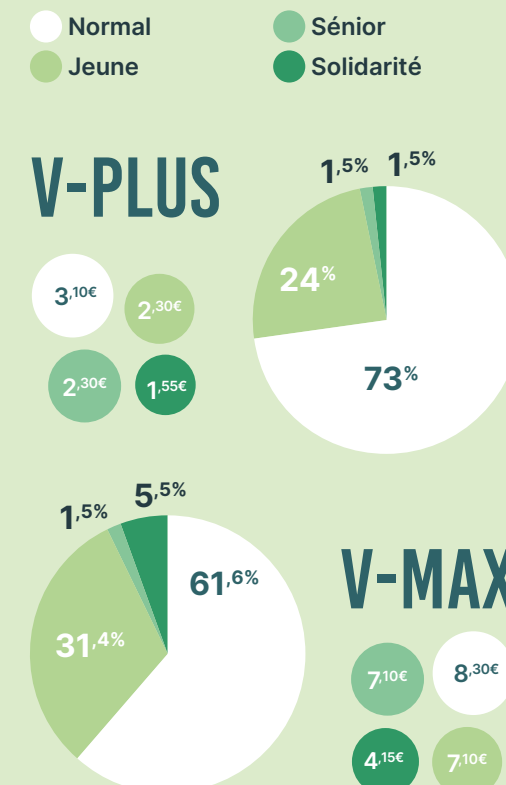
Velib' participe à son échelle de la transition des Métropolitaines et Métropolitains vers l'adoption du vélo au quotidien. Et ceci, que Velib' soit leur offre de mobilité partagée de long terme - ils sont 472 000 abonnés annuels en 2024 - ou qu'il constitue un passeur, un service transitionnel permettant au public de se remettre en selle, de lever les freins à la pratique et de basculer vers l'achat d'un vélo personnel (notamment dans le cas de personnes circulant avec des passagers, ce que ne permet pas Velib'). Les souscriptions de courte durée au service ont connu une énorme progression de 30 % en 2024, que l'effet JOP Paris 2024 a accompagnée mais ne saurait résumer. 900 000 unités ont été vendues au total, toujours tractées par le Ticket-V qui permet un trajet unique avec le type de vélo de son choix.

Répartition des abonnements longue durée

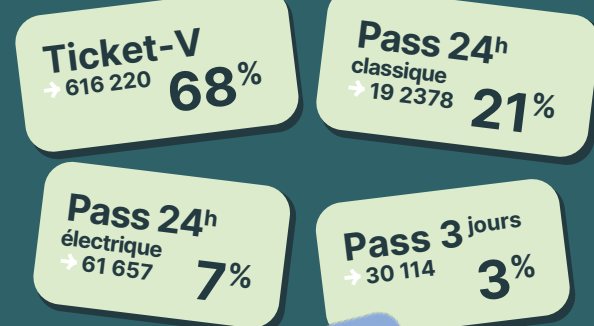


Enfin, le service poursuit sa mission de sensibilisation au bien vivre ensemble dans l'espace public et encourage tout au long de l'année auprès de la communauté Velib' une pratique responsable, respectueuse du code de la route et consciente de tous les types d'utilisateurs que chacune et chacun est amené à être tour à tour (piétons, conducteur de trottinette personnelle, automobilistes...) La massification des usages, dont attestent les relevés réguliers de compteurs vélos notamment à Paris, implique une vigilance et une agilité de chaque instant, individuelle comme collective, pour que la zone dense reste la plus fluide possible à pied, à vélo ...

Ventilation par type d'abonnement longue durée



Ventes de pass de courte durée par type d'offres



Abonné-type

Le comité des usagers Velib' Métropole

Créé dès le lancement du service, le comité des usagers Velib' Métropole assure une représentativité de ses utilisateurs et utilisatrices quotidiens. Sa composition, paritaire, reflète le périmètre métropolitain sur lequel est déployé le service. Les membres du comité sont désignés par tirage au sort pour un mandat d'une durée de 2 ans.

Le comité des usagers regroupe des personnes représentant l'Agemob, le prestataire Smovengo, les usagers ainsi que les associations cyclistes Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB), Paris en Selle et le Collectif Vélo Île-de-France. Ses membres se réunissent pour aborder sans fard toutes les questions relatives au fonctionnement du service. De la maniabilité du guidon des Vélib' aux futures fonctionnalités de l'application, rien n'est laissé de côté.



Le comité des usagers Velib' Métropole peut être sollicité ponctuellement pour faire part de son expérience utilisateur dans le cadre de tests de fonctionnalités en développement, avant leur déploiement éventuel.

Les membres du comité des usagers sont aussi de précieux observateurs du terrain. Par leur exigence, leur connaissance fine du service et leur implication, ils participent de l'amélioration continue du service Velib' Métropole.

En 2024, le comité des usagers Velib' Métropole s'est réuni 3 fois sous forme d'ateliers dont les thématiques ont été proposées par les membres du CUVM et par l'Agemob. Dans une démarche constante d'ouverture, le nombre d'utilisateurs membres a été élargi à 100 et les séances sont désormais retransmises en direct sur X. Tous les utilisateurs du service peuvent indiquer leurs questions en amont des réunions par le biais des réseaux sociaux.

L'ensemble des comptes rendus des réunions du comité des usagers Velib' Métropole est en ligne sur le site internet de l'Agemob.



Autolib'

Premier service de voitures électriques en autopartage et en libre-service à l'échelle du Grand Paris, Autolib' a constitué de 2011 à 2018 un service public précurseur et unique au monde par son ampleur.

Une expérience de mobilité partagée pionnière et exportée

Si le groupe Bolloré, délégataire du service public avec sa filiale SAS Autolib', n'a pas su mettre en œuvre un modèle économique soutenable, Autolib' aura sans conteste permis **l'émergence d'une nouvelle offre de mobilité électrique partagée à l'échelle du Grand Paris**. La fin du service, majoritairement votée par les collectivités adhérentes de l'Agence face à l'ultimatum indemnitaire posé par le délégataire, aura mis un terme à une expérience de mobilité partagée qui a inspiré depuis de nombreux opérateurs et de nombreuses collectivités.

En effet, le succès d'Autolib' a essaimé dans le monde entier. D'autres systèmes ont repris ce principe de location de milliers de véhicules électriques partagés, disponibles 24 h/24 et 7 j/7, à des tarifs accessibles à tous et pour effectuer des trajets d'une station à une autre (trace directe). Des offres faisant le pari du free floating et d'un paiement à l'usage se sont aussi généralisées. De nouvelles pratiques ont émergé vers l'intermodalité et la rationalisation des pratiques de déplacement.

La clôture du contentieux

Après 6 années d'instruction, le contentieux introduit par l'ancien délégataire a été clos par un arrêt de la cour administrative d'appel de Paris en date du 21 février 2025. **Il se solde par le versement par l'Agemob à la SA Autolib' de 75,5 M€, un montant quatre fois inférieur à l'indemnité réclamée par le groupe Bolloré depuis 2019.**



Autolib'



Agence métropolitaine des mobilités partagées (ex-SAVM)

47 bis rue des Vinaigriers
75010 Paris



Responsable de la publication :
Yannick Cabaret

Cartographie et statistiques :
Eva Bouba et Félix Perrin

Photos :
Matthieu Fierling et Emeric Livinec

Conception et mise en page :
Agence Madaré

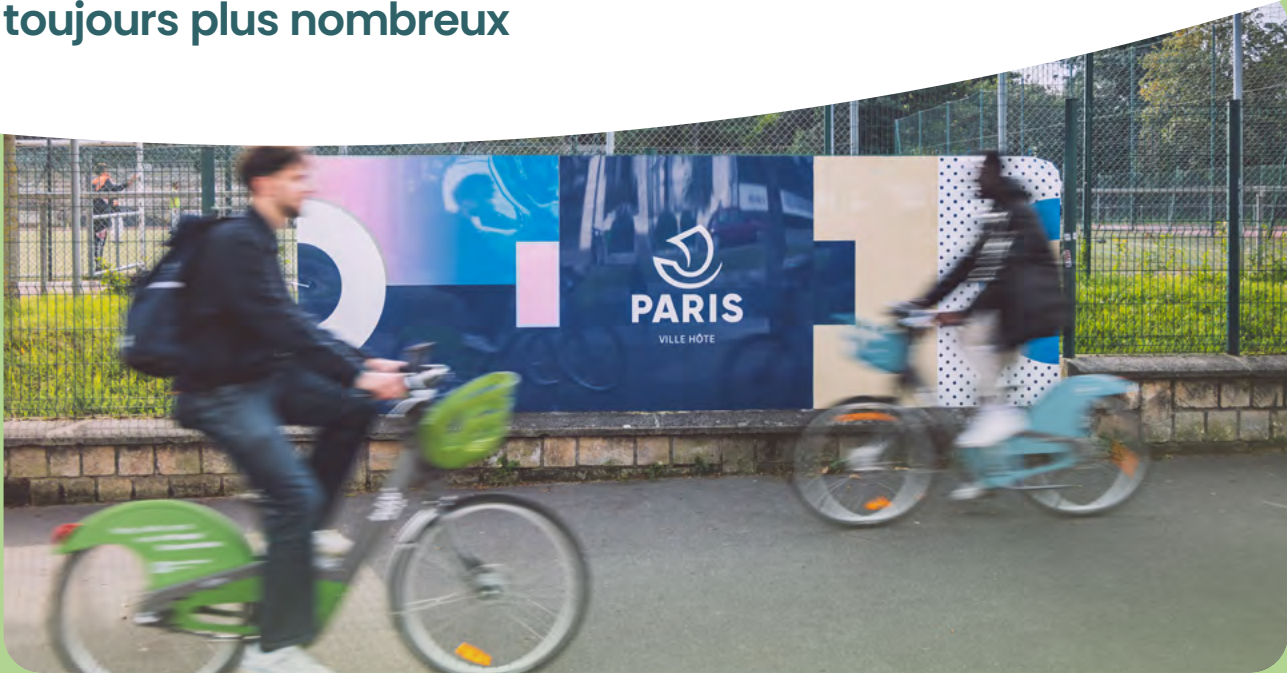
agemob.com



Velib' : l'évolution de la qualité du service depuis 2020

Depuis 2020, l'Agence métropolitaine des mobilités partagées (ex Syndicat Autolib' Velib' Métropole) a réalisé de nombreuses évolutions visant à améliorer la qualité du service Vélib' et à renforcer son rôle central dans la mobilité durable au sein de la Métropole du Grand Paris.

Un service plus performant et des usagers toujours plus nombreux



1 Un nombre de vélos disponibles enfin au niveau prévu par le contrat

En 2024, l'arrivée de 12 000 nouveaux vélos a permis d'augmenter le parc disponible de plus de 3000 unités, portant le total à près de 20 000 Vélib' en circulation. Le nombre de vélos est enfin au niveau prévu par le contrat Vélib'. Cela a aussi permis de renouveler le parc et d'améliorer son état général.

2 Une augmentation record des abonnés

Le service comptabilise 472 000 abonnés annuels au 31 décembre 2024, avec une croissance continue des formules payantes (V-Max et V-Plus). Le service comptabilisait 367 340 abonnés au 31/10/2020.

3 Des trajets en forte hausse

Jusqu'à 200 000 courses quotidiennes sont enregistrées pendant les périodes de forte activité, confirmant l'adoption massive du service par les métropolitaines et métropolitains.

4 Un service de mobilité toujours plus partagé

Grâce aux décisions du comité syndical, le service a gagné 36,5 % d'utilisateurs uniques annuels depuis 2020. Aujourd'hui, près de 900 000 personnes différentes utilisent chaque année le service !

5 Des stations géantes Velib' sont déployés lors des grands évènements sportifs

JOP Paris 2024, Coupe du Monde de Rugby... Mais également à l'occasion d'évènements culturels comme Solidays, We Love Green.



Un effort important sur les moyens et infrastructures

1 Développement continu du réseau

De 2020 à 2024, 12 communes ont rejoint le réseau et 126 stations ont été construites. Vélib', c'est désormais plus de 400 km² couverts autour de la capitale. La dynamique se poursuivra en 2025 : 45 nouvelles stations sont prévues cette année.

2 Optimisation de la répartition des vélos sur le terrain

Cette évolution repose sur le renforcement des moyens consacrés à la régulation pour lutter contre les stations vides. Au total, le nombre de stations fréquemment pleines ou vides est limité à 75 environ depuis début 2024. Il était de 150 à 200 jusqu'à fin 2023. L'objectif sera de ne plus dépasser 60 à partir du 1er septembre 2025, puis 45 à partir du 1er février 2026, 37 au 1er septembre 2026 et 30 au 1er janvier 2027.

3 Déploiement de 1 500 points d'accroche supplémentaires

Dans Paris, pour absorber la demande croissante et améliorer la disponibilité des stations (permettre à plus d'utilisateurs et d'usagères de garer leur Vélib' en heure de pointe), une centaine de stations sont en cours d'agrandissement.

55 communes équipées en 2020 ---> 65 fin 2024

70 communes adhérentes en 2020 ---> 79 fin 2024

Un service public qui vit pour et par ses usagers

Velib' entretient un dialogue constructif avec sa communauté, pour améliorer le service et l'ajuster aux besoins de ses centaines de milliers d'utilisatrices et utilisateurs.

→ Fort d'une centaine d'utilisateurs volontaires tirés au sort pour une durée de 2 ans, le comité des usagers réunit chaque trimestre aborde tous les aspects de la vie du service, formule des recommandations, procède à des tests terrain faisant suite à l'expression par la communauté de besoins d'évolution sur les équipements (pneus, selle)...

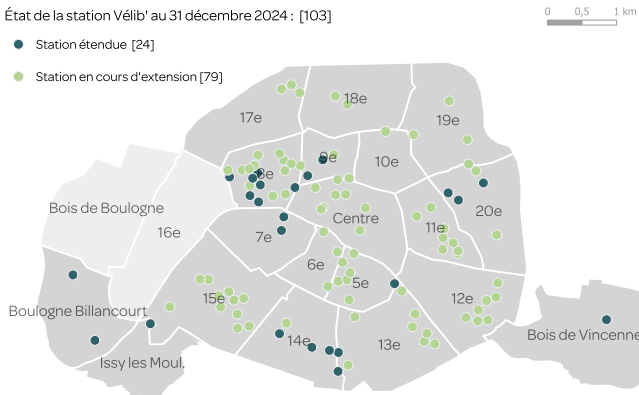
→ Le Velab', quant à lui, est l'instance spécialisée en nouvelles technologies de Velib' : en écho souvent aux recommandations formulées par le comité des usagers, ses 1 500 membres volontaires préconisent les évolutions techniques et ergonomiques nécessaires sur l'application Velib' et le site web pour renforcer l'expérience utilisateur globale, fluidifier l'information voyageur et simplifier les parcours d'inscription et d'achat. Des tests quantitatifs comme qualitatifs organisés avec les équipes Velib' soutiennent cette démarche continue de co-construction.

→ Le premier hackathon Velib' a été organisé fin 2023 sur les thématiques centrales de la régulation du réseau et de l'information voyageur. Il a connu un grand succès et permis de dégager de nombreuses pistes d'amélioration dont une partie a d'ores et déjà été matérialisée au profit des utilisateurs quotidiens de Velib'. Présidé par Cédric Villani, et réunissant des spécialistes du secteur public comme privé de la mobilité, le jury a notamment récompensé des chercheurs de l'INRIA avec qui un partenariat a été conclu pour modéliser mathématiquement l'amélioration de la répartition des vélos sur l'ensemble du réseau.

L'application Velib' a été entièrement refondue à l'orée des JOP Paris 2024 avec la simplification de son parcours utilisateur, la séparation des tunnels d'inscription et de souscription, le renforcement et la personnalisation de l'information voyageur et l'optimisation de l'assistance au trajet avec par exemple une visualisation plus détaillée de la disponibilité et de la notation des vélos.

Grâce à ces améliorations, Vélib' s'affirme plus que jamais comme le plus grand service de vélos partagés en station du monde et un acteur clé de la transition vers une mobilité plus durable.

Carte d'avancement du plan d'extension des stations





Agemob
AGENCE MÉTROPOLITAINE
DES MOBILITÉS PARTAGÉES